Image not found or type unknown

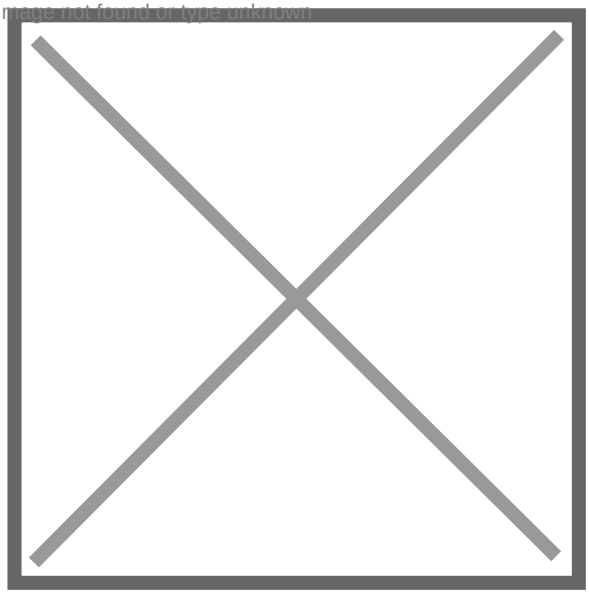

Etudiant étranger en situation précaire

Par **soloy**, le **22/07/2015** à **16:09**

Bonjour,
Je sollicite votre clairvoyance concernant une siutation délicate. Il s'agit d'un étudiant étranger boursier de son pays d'orgine inscrit à l'université. Après avoir passé la 1ère année licence avec succès, suite à des problèmes familiaux et personnels, il est tombé dans la dépression en 2eme année de licence et a donc arrêté d'aller en cours. Il s'en suit que sa bourse a été suspendu et son titre de séjour expiréra dans 2 semaines.
Ayant pris conscience de ses erreurs, il souhaiterait pouvoir se reinscrire mais le problème est qu'il sera sans papier et pour avoir les papiers, il faut avoir une inscription. On rentre dans une spirale sans fin.
Que peut - on faire dans ce cas pour régulariser sa situation?
Merci d'avance de vos reponses respectives.

Par **citoyenalpha**, le **25/07/2015** à **15:13**

Bonjour

l'étudiant doit s'inscrire au préalable à l'université. Ensuite il demandera le renouvellement de son titre de séjour.

Pour l'inscription il utilisera son titre de séjour actuel.

Le problème se posera auprès de la préfecture qui peut refuser la délivrance du titre de séjour du fait de son redoublement. C'est une possibilité mais non une obligation. L'étudiant peut joindre un courrier afin d'expliquer son redoublement dans son dossier de renouvellement . Il

peut joindre des témoignages (ne pas oublier la copie de la CNI avec le témoignage) à l'appui de sa demande

Restant à votre disposition

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés